CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E38720** **VALABLE JUSQU'AU** **29/01/2027**

ÉDITÉ LE 24/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1990

Forme juridique : SARL

Capital : 70 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BORDEAUX 1996 B 01524

Siret : 378 106 454 00036

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 0015878

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 461370 E 1209000

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 4820000/001 325319

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Raison sociale : DECOUPE BETON D B SARL

10 RUE FALCON
PARC D ACTIVITE LE FALCON
33700 MERIGNAC

Téléphone : 05 56 47 66 76 **Fax :**

Portable : 06 08 57 70 29

Responsabilité légale :
MOLERES ANDRE GÉRANT

Site Internet : http://www.decoupebeton.fr

E-mail : info@decoupebeton.fr

Effectif moyen : 10 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 329 805 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1143 PROB	Démolition par carottage ou sciage (Technicité supérieure)	8	15/01/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

24/11/2025 09:56

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.